

Centre Communal d'Action Sociale de WAVRANS SUR L'AA

Procès-verbal de la Séance du Conseil d'Administration

en date du **27 Mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi vingt-sept à 18h00, la Commission du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M.DELANNOY Julien, Ordonnateur.

Présents : ANNE Fernande, ANSEL Christine, BOIN Eveline, CAPELLE Fabienne, COQUEMPOT Anne-Marie, DELANNOY Julien, DELOBEL Laurence, DUMONT Philippe, FOUACHE Séverine LEFEBVRE Bernard, LEFEBVRE Muriel, NORMAND Claudine, RAIMOND David, THUILLIEZ Michel.

Absents excusés : BOURGEOIS Edwige, CUEGNET Chantal, CHOCHOY Gérard.

Le procès-verbal de la réunion du 1^{er} décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Séverine FOUACHE est nommée secrétaire de séance.

Délibération 001 : Adoption du Compte de Gestion

Il est défini ce que sont un compte de gestion et un compte administratif.

Le compte de gestion présenté s'établit comme suit :

<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses	9 467.09 €
Recettes	7 507.24 €
Soit un déficit	1 959.85 €
Excédent 2021	9 778.05 €
Résultat de clôture 2022	7 818.20 €
<u>Investissement</u>	
Dépenses	0 €
Recettes	0 €

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité par le CCAS.

Délibération 002 : Adoption du Compte Administratif

Le compte de gestion et le compte administratif sont concordants.

Madame FOUACHE présente le compte administratif :

Fonctionnement	
Dépenses	9 467.09 €
Recettes	7 507.24 €
Soit un déficit	1 959.85 €
Excédent 2021	9 778.05 €
Résultat de clôture 2022	7 818.20 €
Investissement	
Dépenses	0 €
Recettes	0 €

Il est identique au compte de gestion. Le compte administratif est adopté à l'unanimité par le CCAS.

Délibération 003 : Affectation du Résultat

Le résultat de clôture 2022 est de **7 818.20 €**.

Monsieur le Président propose d'affecter ce résultat au budget 2023. Les administrateurs l'acceptent à l'unanimité.

Délibération 004 : Vote du BP 2023

Le budget adopté à l'unanimité par les administrateurs ne comporte pas de section d'investissement.

Sa section de fonctionnement est équilibrée : les dépenses de fonctionnement et les recettes de fonctionnement s'élèvent à 16 600.00 euros.

Délibération 005 : Passage à la M57

Le CCAS utilise actuellement le référentiel M14 pour sa comptabilité.

Le référentiel M 57 a vocation à être généralisé à compter du 1er janvier 2024 pour toutes les collectivités locales et leurs établissements publics administratifs (CCAS, AFR, ...).

À cet horizon, le référentiel M 57 a vocation à se substituer aux instructions budgétaires et comptables M 14, M 52, M 61, M 71, M 831 et M 832.

Après en avoir délibéré, les membres décident d'autoriser le passage à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024, d'appliquer la M57 abrégée et de conserver le vote du budget par nature.

Questions diverses

Il est fait le bilan de la distribution des colis des aînés 2022 : 92 colis doubles, 81 colis simples, 4 colis hospitalisés ont été délivrés. 6 904.51 euros ont été dépensés (sur l'exercice 2022 et l'exercice 2023) pour l'achat des denrées composant ces colis.

Muriel LEFEBVRE précise que le fait d'avoir retiré le marbré n'a pas fait l'objet de remarques de la part de nos aînés. Michel THUILLIEZ ajoute que le colis a été très apprécié.

Monsieur le Président remercie les membres du CCAS pour la distribution mais aussi pour l'aide apportée à l'agent communal lors de la préparation des colis. Il souhaiterait donner à chaque membre du CCAS un sac floqué pour faciliter la distribution. Il voudrait également investir les enfants fréquentant la garderie en leur faisant confectionner des cartes de vœux à joindre aux colis, cela permettrait de favoriser le lien intergénérationnel. Muriel LEFEBVRE ajoute que cela se faisait auparavant au moment des temps d'activités périscolaires et que cela plaisait beaucoup aux aînés.

Monsieur le Président a une pensée pour Monsieur Bernard CHOCHOY décédé le jour-même. Il occupait la fonction de président de l'association des anciens combattants.

L'assemblée est avertie de la possible tenue du comice agricole le 18 juin 2023 sur une parcelle du CCAS. Les membres l'acceptent, la manifestation pourra y avoir lieu.

Monsieur le Président fait savoir que l'avant-projet définitif de la future zone de jeu située sur une parcelle du CCAS a été validé en conseil municipal. Les travaux commenceront en 2024.

Ensuite, Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'une urne a été installée en mairie pour apporter une aide à Monsieur DELPLACE André, victime d'un incendie en janvier dernier. Le contenu de cette urne sera remis à Monsieur DELPLACE lors d'une visite de membres de CCAS à la MARPA de Nielles-Lès-Bléquin. Mesdames LEFEBVRE, FOUACHE et ANSEL ainsi que Messieurs DUMONT et RAIMOND sont intéressés.

La prochaine réunion se tiendra fin juin si des demandes de secours sont présentées pour le 14 juillet. A défaut, il s'agira de se réunir après l'été pour débiter la préparation des colis.

Liste des délibérations adoptées :

001 Adoption du Compte de Gestion

002 Adoption du Compte Administratif

003 Affectation du Résultat

004 Budget Primitif 2023

005 Passage à la nomenclature M57

A Wavrans-Sur-l'Aa, 28 mars 2023

Le Président du CCAS,



Le Secrétaire,

